



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 23 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le 23 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 09 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, M. Michel BOUGAULT, Mmes Carol LE STRAT, Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Gérard SADOIS, Mme Jane-Marie CANDÉ, M. Éric HERVOUET, Maires-Adjointes, Mme Isabelle BRUNEAU, M. Daniel GUIET, Mme Magali MARTIN, M. Jean-Charles PAILLARD, M. Patrick SOIDET, Mme Agnès NADOT, M. Sébastien JACQUET, Mme Marcelle CHAMPAULT, M. Alex COSTANZO, Mme Sophie KRUPA, M. Jean-Pierre TISLER, Mme Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Didier CHAMPION, Mme Marie des Neiges CHEZE, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux ayant donné procurations, M. Jacques PERSONNE a donné procuration à M. Dominique ROULLET, Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à Mme Carole Le STRAT, Mme Lucie BARBIER a donné procuration à Mme Jane-Marie CANDE, M. Karim BOUSSABOUA a donné procuration à M. Michel BOUGAULT

Absents :

Mme Hada BOUZID-GHEZIEL, M. Régis BONNIN, M. Pierre BOGGIO

M. le Maire ouvre la séance à 11 h 00 et indique les procurations suivantes :

M. Jacques PERSONNE a donné procuration à M. Dominique ROULLET, Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à Mme Carole Le STRAT, Mme Lucie BARBIER a donné procuration à Mme Jane-Marie CANDE, M. Karim BOUSSABOUA a donné procuration à M. Michel BOUGAULT

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 – Comptes Administratifs 2017 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage urbain), Comptes de Gestion 2017 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage urbain), Affectation des résultats 2017 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif), et budgets supplémentaires 2018 (Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage urbain)

M. le Maire ouvre le débat sur les Comptes Administratifs (CA) 2017.

Mme RENAULT-SABLONIERE indique qu'elle s'abstiendra.

1.1 M. Dominique ROULLET 1^{er} adjoint prend la présidence de l'assemblée et présente les CA 2017 :

- Le CA du budget Ville qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 2 169 247,86 €,

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour (M. LAIGNEL s'étant retiré pour le vote et abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Compte Administratif 2017 du Budget Principal Ville.

- Le CA du budget annexe Eau potable qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 226 943,509 €,

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour (M. LAIGNEL s'étant retiré pour le vote et abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Compte Administratif 2017 du Budget service de l'Eau Potable de la Commune d'Issoudun.

- Le CA du budget annexe Assainissement Collectif qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 160 507,71 €,
Le Conseil Municipal, par 27 voix pour (M. LAIGNEL s'étant retiré pour le vote et abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Assainissement Collectif de la Commune d'Issoudun.
- Le CA du budget annexe Lotissements communaux qui fait ressortir un déficit global de fonctionnement de 60 570,06 €,
Le Conseil Municipal, par 27 voix pour (M. LAIGNEL s'étant retiré pour le vote et abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Compte Administratif 2017 du Budget annexe des Lotissements communaux de la Commune d'Issoudun.
- Le CA du budget annexe Chauffage Urbain qui fait ressortir un excédent global de 141 596 €,
Le Conseil Municipal, par 27 voix pour (M. LAIGNEL s'étant retiré pour le vote et abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Compte Administratif 2017 du Budget annexe du chauffage urbain de la Commune d'Issoudun.

A l'issue de ces votes, M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée et présente les comptes de Gestion 2017.

1.2 Les Comptes de Gestion de l'exercice 2017 :

M. le Maire présente à l'assemblée les Comptes de Gestion de l'exercice 2017 des budgets Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissement communaux, Chauffage urbain du Trésorier Municipal qui sont conformes aux Comptes Administratifs précités.

Le Conseil Municipal par 28 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte les Comptes de Gestion 2017.

1-3 L'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2017 :

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2017 et demande de procéder à leur affectation.

- sur le budget Ville, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 2 169 247,86 €, soit 540 036,34 € en investissement et 1 629 211,52 € en fonctionnement ;

Le Conseil Municipal par 28 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), approuve cette affectation du résultat du budget Ville de l'exercice 2017.

- sur le budget annexe Eau Potable, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 226 943,59 €, soit 129 624,96 € en investissement et 97 318,63 €, en section d'exploitation.

Le Conseil Municipal par 28 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), approuve cette affectation du résultat du budget annexe Eau Potable 2017.

- sur le budget annexe Assainissement Collectif, l'affectation du résultat du budget annexe Assainissement est proposée de la manière suivante :
 - 160 507,71 €, soit 46 013,48 € en investissement et 114 494,23 € en section d'exploitation.

Le Conseil Municipal par 28 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), approuve cette affectation du résultat du budget annexe Assainissement Collectif 2017.

M. le Maire présente ensuite les budgets supplémentaires 2018 à l'assemblée.

1-4 Les Budgets Supplémentaires 2018 :

- le Budget Supplémentaire Ville qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 8 407 084,52 €

Le Conseil Municipal par 28 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Budget Supplémentaire 2018 de la Ville.

- le Budget Supplémentaire annexe Eau Potable qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 566 218,63€ ;

Le Conseil Municipal par 28 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Budget Supplémentaire 2018 du service annexe de l'Eau Potable.

- le Budget Supplémentaire annexe Assainissement Collectif qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 1 019 494,23 € ;

Le Conseil Municipal par 28 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE) adopte le Budget Supplémentaire 2018 du service annexe de l'Assainissement collectif.

- le Budget Supplémentaire annexe Lotissements qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 1 293 809,46 €.

Le Conseil Municipal par 28 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Budget Supplémentaire 2018 du service annexe Lotissements.

- le Budget Supplémentaire annexe Chauffage Urbain qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 1 320 319,00 €.

Le Conseil Municipal par 28 voix pour (abstention de Mme RENAULT-SABLONIERE), adopte le Budget Supplémentaire 2018 du service annexe du chauffage urbain.

Dossier 2 – Communication et mise à disposition de divers rapports

2.1 Bilan 2017 des acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan 2017.

2.2 Rapport 2017 sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2017.

2.3 Bilan 2017 de la Commission Communale d'Accessibilité

La Loi du 11 février 2005 a prévu la création, pour les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale d'accessibilité chargée d'établir un bilan de l'état d'accessibilité du patrimoine de la collectivité (immeubles, voirie, espaces publics...) et de proposer des améliorations. Ce bilan est rendu public à travers un rapport annuel.

La commission communale dans sa séance du 6 juin 2018 a pris connaissance de ce rapport 2017 et des perspectives 2018.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2017.

2.4 Rapports 2017 sur les services publics communaux d'eau potable et d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal prend acte des rapports suivants :

- Les rapports 2017 de la Ville sur le prix et la qualité de ces services,
- Les rapports 2017 du délégataire sur l'exploitation de ces services.

Dossier 3 - Admission en non valeurs de titres irrécouvrables sur le budget principal de la Ville d'Issoudun

Sur demande de M. Le Trésorier Municipal, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'admission en non-valeur et en créances éteintes d'un ensemble de titres irrécouvrables à savoir :

- admission en non-valeur de droits de place au camping municipal pour un montant de 15,00 €.
- admission en créances éteintes de taxes de séjour (2012 à 2016) non réglées pour un montant de 526,70 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette admission en non valeurs des titres irrécouvrables précités et en créances éteintes.

Dossier 4 - Fonds de Solidarité Logement : participation communale au dispositif

Dans le cadre du partenariat départemental du Fonds de Solidarité Logement (FSL), dispositif destiné à soutenir les usagers en difficultés dans le cadre de leur accès ou au titre de leur maintien dans un logement, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour reconduire le partenariat financier.

Le niveau de participation demandée est de 1.66€ par résidence principale, soit 10 231,79€ pour la Ville d'Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la reconduction du partenariat financier aux conditions précitées.

Dossier 5 – Garantie de la Ville à un emprunt de l'OPAC de l'Indre

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour accorder la garantie de la Ville à un emprunt PAM souscrit par l'OPAC de l'Indre d'un montant total de 1 172 000 € pour la réhabilitation d'un ensemble de 20 logements au 5 rue du Sergent Major MITON.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'apporter la garantie de la Ville à un emprunt que l'OPAC de l'Indre a contracté pour cette opération.

Dossier 6 – Opération Cœur de Ville – Approbation de la convention pluriannuelle cadre

M. le Maire rappelle que la Ville d'Issoudun ayant été retenue parmi les 222 villes du programme national Action Cœur de Ville. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention-cadre pluriannuelle d'une durée maximale de 6 ans ½, avec l'Etat, la CCPI et divers partenaires financeurs.

De plus, il précise qu'un poste contractuel de Directeur (trice) de projet doit être créé afin de piloter cette action.

Mme RENAULT-SABLONIERE, exprime sa satisfaction de voir réactivé le dossier de la revitalisation du Centre-Ville alors que des enseignes notoires continuent de fermer (elle cite le magasin Galimatias). Toutefois, elle considère qu'une politique de recherche de subventions n'est pas suffisante pour mettre en œuvre des projets.

M. le Maire lui répond que la gestion des commerces ne relève pas de la responsabilité de la Ville. S'agissant des subventions, il préfère qu'elles viennent abonder les projets d'Issoudun plutôt que ceux de d'autres territoires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention-cadre pluriannuelle de l'opération Cœur de Ville avec l'Etat, la CCPI et autres partenaires financeurs, et la création d'un poste de Directeur de projet.

Dossier 7 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Opération Façades – dispositions diverses

● Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'OPAH et du programme « Habiter mieux », la Ville d'Issoudun s'est engagée à majorer l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) octroyée par l'Etat pour les dossiers de travaux de rénovation thermique.

Les bénéficiaires qui réunissent les conditions pour obtenir cette prime, peuvent bénéficier d'une somme de 500 € versée par la Ville venant en complément de l'ASE de l'Etat et de la subvention ANAH.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder cette prime de 500 € aux personnes suivantes :

- Mme BOUAROUR Elodie, domiciliée 8 avenue Charles de Gaulle
- M et Mme WALIGORA Jean-François, domiciliés 99 avenue Charles de Gaulle
- Mme DERINE Chantal, domiciliée 12 rue de la Herse
- Mme GUENAIIS Ginette, domiciliée 1 avenue de Chinault
- Mme CHENAULT Audrey, domiciliée 83 rue Charles Michels
- M JOFFRE Louis, domicilié 31 rue de l'Amandier

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette prime aux bénéficiaire précités.

● Opération Façades – attribution d'une subvention

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'OPAH, la Ville a engagé une Opération Façades sur son centre-ville pour une durée de cinq ans.

Les propriétaires dont l'immeuble est situé dans le périmètre de l'opération et qui ont bénéficié d'une convention, ayant achevé leurs travaux, acquitté les factures et reçu l'attestation de conformité du PACT de l'Indre, peuvent recevoir une subvention de 30 % de leurs travaux (plafonnée à 4 500 €).

Dans ce dispositif, M. Le Maire propose de verser à :

- M. GUYOT Jean-Noël et Mme GUIBOURET Isabelle (convention du 05/04/2017 : façade 7 Bis rue François HABERT), une subvention de 3 237,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention.

Dossier 8 – Vente de parcelles de terrain à l'OPAC de l'Indre et à l'Etat

M. le Maire expose que faisant suite au souhait de l'OPAC de vendre une parcelle au Ministère de l'Enseignement (Etat), et lors de la division du terrain, il s'est avéré que le bâtiment de l'OPAC empiétait sur une parcelle communale suite à un erreur d'implantation.

Afin de régulariser cette situation, le cabinet de géomètre BIA GEO a établi un document d'arpentage divisant la parcelle BE n°551 en BE n°609 de 26 522 m² (propriété de la Commune), BE n°607 de 1 m² (à céder à l'Etat) et BE n°608 de 5m² (à céder à l'OPAC).

Il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser la vente de la parcelle BE n°607 à l'Etat et celle BE n°608 à l'OPAC.

Suivant l'avis donné par France Domaine, les cessions se feront à l'euro symbolique (non versé) et les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les cessions aux conditions précitées.

Dossier 9 – Classement d'une nouvelle voie dans le domaine public communal

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient de prendre acte du classement dans le domaine public communal, de la rue du Sergent Major MITON, pour une longueur de 154 mètres.

Le Conseil Municipal prend acte de ce classement dans le domaine public communal.

Dossier 10 – Reconversion d'une ancienne friche commerciale (ex-relais des marques) - Marché de Travaux- Avenant

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser après avis de la Commission d'Appel d'Offres, la signature de deux avenants :

- l'un en plus-value de 26 462.30 € pour des travaux supplémentaires devenus nécessaires au lot n°2 Bardage, Couverture, Etanchéité, Reprise Ossature et Charpente soit une augmentation de 14 %,
- et l'autre en moins-value de 2 436 € HT au lot n°5 Menuiseries intérieures bois, représentant une diminution de 10,5%,

Mme RENAULT-SABLONIERE souhaite connaître la future affectation des espaces de cette ancienne friche.

M. le Maire lui répond qu'une partie des locaux est destinée à deux associations sportives : le Ping-Pong Club d'Issoudun (PPCI) et le Boxing-Club d'Issoudun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer ces avenants n°1 aux lots 2 et 5.

Dossier 11 – Musée de l'Hospice Saint-Roch - acceptation de dons et acquisition d'une œuvre

Dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections du musée, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un ensemble de dons et sur une acquisition :

Mme RENAULT-SABLONIERE s'interroge sur l'opportunité d'acquisition d'œuvres et la politique actuelle de notoriété du Musée. A cet égard, elle évoque la récente monographie de Dominique de Villepin sur l'œuvre de Zao Wou-Ki. Elle propose de faire venir M. de Villepin à Issoudun pour une grande manifestation autour de l'œuvre du peintre.

M. le Maire lui répond que M. de Villepin n'est pas le seul spécialiste de ce peintre d'exception. Il précise que la Ville travaille avec l'épouse du Peintre, Mme Marquet-Zao. Dans ce contexte, elle déploie déjà depuis de nombreuses années une politique internationale (Suisse, Etats-Unis...). Le Musée est le premier lieu touristique de la Ville avec 30 000 visiteurs et il convient de

conforter cette vocation qui génère aussi de multiples retombées économiques (hébergement, restauration, activités commerciales...).

1) **Don de Maître Pierre-Bruno GENON-CATALOT d'une œuvre de l'artiste Pierre ALECHINSKY**

Tableau de Pierre Alechinsky
Sans titre, 1969
Encre (vernis acrylique) sur papier marouflé sur toile.
153 X 153 cm
Dédicace au revers sur la toile « A mon ami Wou-Ki »

2) **Don de Mme Michèle BROUTTA de deux œuvres de Vincent BATBEDA**

Portait de Michèle Broutta
Tête, vers 2002
Bronze
40 x 40 x 24 cm

Spirale
2007
Acier inox
80 x 80 x 80 cm

3) **Acquisition**

Projet de sculpture sonore PHYLHARMONIQUE

Œuvre de Cécile Le TALEC

Harpe Philharmonique

Phylharmonique
Phylactère en acier 6mm cintré
253 cordes en acier inoxydable
Table de mixage amplifiée (intérieur musée)
2 hauts parleurs extérieurs
2m50 H x 4m60 L x 1m50 l
250 kg

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet ensemble de dons et approuve cette acquisition.

Dossier 12 – Centre de la Mémoire - acceptation d'un don

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une partie du fonds Léon Werth comprenant des archives (ouvrages, périodiques), des objets et des œuvres d'art a été donnée par la famille Werth et en particulier Claude Werth légataire de Léon Werth (écrivain, journaliste, critique d'art 1878-1955), en 2011, en 2014 et 2016, à la Ville d'Issoudun (Médiathèque/Centre de la Mémoire et Musée).

Aujourd'hui, selon la volonté des ayants droits, l'intégralité de la bibliothèque d'ouvrages ainsi que l'ensemble des manuscrits et notes de travail de Léon Werth, conservées par la famille, vont rejoindre les collections publiques du Centre de la Mémoire. Cet ensemble représente 1893 ouvrages, 25 périodiques et 14 catalogues d'exposition qui ont été inventoriés avant la procédure de don et le transfert physique. Les manuscrits, au nombre de 187, sont constitués des notes de travail et brouillons, des manuscrits ou tapuscrits inédits, des manuscrits ou tapuscrits définitifs d'ouvrages publiés qui sont actuellement en cours de saisie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce don.

Dossier 13 – Dénomination d'une rue

M. le Maire précise qu'à la demande de l'OPAC de l'Indre qui construit un ensemble d'habitations lieudit « Les Brunes » sur les hauts de Chinault, il serait souhaitable de dénommer la future voie.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de donner un nom à cette voie unique desservant 35 habitations, décomposé en un côté pair et impair entre la Route de Tourailles et la Ruelle Pierreuse.

M. le Maire propose de dénommer cette voie « **Rue des Brunes** ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette nouvelle dénomination « Rue des Brunes ».

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 23 juin 2018 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 30 juin 2018.

Le Maire,

André LAIGNEL

